

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 30 (1892)  
**Heft:** 12

**Artikel:** Lo dzudzo et l'hallebarda  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-192856>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

*Queue*, mais il l'espionna ; non que sa conduite lui importât beaucoup et qu'il exigeât d'elle autre chose que les provisions et l'argent dont elle fournissait son taudis, mais par haine du brigadier. Tout ce qui venait de lui ne pouvait être qu'une injure, à son sens ; après l'avoir révoqué, l'administration voulait encore l'humilier. On verrait.

Il ne découvrit rien autre chose que les voyages du *Hoche-Queue* à la Maison Forestière, alors qu'elle avait des fruits à y porter comme chez tout le monde ; mais c'en fut assez. Il lui défendit, avec les plus terribles menaces, de jamais remettre les pieds dans ce repaire de brigands, et la prévint que s'il la voyait parler au brigadier, pour quelque motif et quelque part que ce fût, il les tuerait tous deux.

Le *Hoche-Queue* n'essaya pas de se justifier, elle ne répondit pas à ce paresseux, à cet ogre, que la nourriture qu'il dévorait depuis six mois venait de la Maison Forestière, que si le brigadier eût été pour lui ce que lui essayait d'être à son égard, avant quinze jours il serait ou fusillé ou enterré à la prison centrale. A quoi bon raisonner avec une brute ? Et puis le *Hoche-Queue*, si bas qu'il fût tombé, respectait son père dans la mesure du possible.

Ce fut à la suite de ces explications violentes du père et de la fille, ou mieux des menaces injurieuses et sans fondement du braconnier contre Bernard et contre le pauvre *Hoche-Queue*, que j'intervins dans ce roman forestier.

Je connaissais et j'estimais trop Bernard, sa mère et aussi le *Hoche-Queue*, mon œil de quasi-jaloux s'était rendu trop exactement compte de leur situation respective, pour que je prétasse la moindre attention aux propos malveillants des campagnards. Loin de là, je désirais de tout cœur faciliter cette union un peu romanesque de l'ancien lieutenant, chevalier de la Légion d'honneur, brigadier et plus tard garde général des forêts, avec une pauvre petite fille des bois, enfant probable d'un marquis et d'une drôlesse, dont sa beauté, son intelligence et son caractère faisaient un être à part.

Le *Hoche-Queue* devina ma sympathie muette ; elle savait aussi que son père m'honorait d'une bienveillance calculée sur les profits que ma mensuétude lui laissait réaliser, et que loin de l'écartier de moi, il la poussait de temps à autre du côté de la Renardière, pour me quémander des cartouches ou m'offrir quelque basset dressé à son école. Si elle fuyait après nos causeries dans les allées forestières, c'était plutôt par crainte d'être appelée fainéante et gourmandine devant les étrangers et par une sorte de pudeur irréfléchie.

Ce fut donc à moi qu'elle s'adressa, me suppliant de dire à ses amis de la Maison Forestière qu'elle ne leur en voulait pas, qu'elle les aimeraient toujours en souvenir des bontés qu'ils avaient eues pour elle, mais que, dans leur intérêt à tous, il valait mieux qu'elle cessât de les voir, qu'elle n'eût même plus l'air de les connaître. Plus tard, les choses changeraient peut-être.

Elle n'osa m'en confier davantage, ne sachant si le brigadier approuverait qu'elle découvrit leur secret, même à moi. Mais je me promis d'être un interprète assez éloquent pour que tout le monde fût satisfait.

Je la congédiai en essayant d'atténuer ce que les menaces de son père avaient d'effrayant. Le *Hoche-Queue* n'était pas peureuse, cependant elle me regarda d'un air qui disait : « Vous êtes bon de prendre sa défense, mais vous savez bien qu'il est capable de tuer, surtout quand... il est ivre. Je ne crains pas pour moi, mais je tremble pour... l'autre. »

Et elle se sauva rougissante.

On était alors à la fin de septembre et je vivais mes journées par la forêt aux innombrables avenues. Elles étaient, suivant l'heure, voilées de cette vapeur qui monte de la terre humide et leur donne les incertitudes brumeuses d'un balcon qui ouvriraient sur la mer, ou muettes, vides, ombreuses comme les arceaux surbaissés d'une vieille église ; comme pour une tapisserie, l'œil attendait les promeneurs enlacés qui s'y doivent détacher en couleur, les lièvres qui rayent le tapis vert en fuyant. Je m'étendais dans la mousse et les feuilles mortes près d'une fontaine, Notre-Dame-des-Mésanges, dont la petite vierge noircie se cachait dans un tronc de chêne, et de là j'écoutais coasser les grenouilles dans les roseaux, je regardais les canards sauvages s'envoler en triangles allongés, ou à l'aide d'une feuille de lierre roulée, je pipais les merles et les geais.

Je voyais mille choses sans être vu moi-même.

L'automne c'est l'apothéose pour la fête des bois ; alors, les exagérations les plus criardes des papiers peints se trouvent réalisées, les jaunes, les violettes, les rouges, les verts sombres, se mêlent, se heurtent, se fondent, comme si les buissons étaient des perchoirs d'aras, comme si l'on eût roulé à travers les épines un cadavre ensanglanté de martyr ou que l'on vit galoper par les sentiers les blondes cavales de Diane. Les clairières ont un regain vert tendre, gage du printemps à venir, et dans les halliers c'est sans interruption la voix triste et lointaine des chiens chasseurs.

(A suivre.)

### La boue.

Les jours de pluie et de neige de la semaine dernière, pendant lesquels la circulation était fort peu agréable dans nos rues boueuses, notamment dans le quartier de l'ancien Casino, où les dames ne s'en tiraient qu'avec mille peines et éclaboussures, nous remettent en mémoire une jolie boutade d'Ernest d'Herville, dans le *Petit Parisien*, et dont voici quelques passages.

Il s'agit d'une jolie Parisienne, arrêtée sur le bord du trottoir, et s'apprêtant, par mille précautions, à traverser la chaussée, détrempée par la pluie.

La dame qui traverse s'arrête : premier temps ; elle examine le ciel, le boulevard et les gens qui passent.

Puis, deuxième temps, elle médite : « Pas d'omnibus, pas de fiacre. Je puis me lancer. Un jeune homme, pas trop désagréable, me regarde. Qu'il examine donc mes chevilles délicates, je le lui permets. S'il en perd la raison, les cantonniers sont là pour le secourir. Amen ! »

Troisième temps : l'appareillage ! — Relever d'une main gracieuse, en la faisant valoir, sa robe sur ses jupons aux tuyaux immaculés. S'assurer si les « tirettes » des bottines sont rentrées en dedans. Tendre la robe en avant, la faire ballonner par derrière. Tenir son parapluie sans gaucherie.

Quatrième temps : déraper ! — La dame qui quitte la terre ferme. La botte se ride au coup de pied, la pointe se courbe ; le talon, une merveille d'art, plane comme une hirondelle ; le bas se tend sur le mollet. Pas une tache ! — « Dieu ! un lourd équipage à ma droite et un cavalier à ma gauche ! Ne nous pressons pas. Je suis charmante en ce moment, je le sais. Arthur me l'a dit ; les tableaux le proclament ; les poètes le chantent ! »

— File, gentil vaisseau !... mes vœux, aussi ardents que ceux qu'Horace faisait pour Virgile, t'accompagnent, ô dame qui traverses !

Cinquième temps : l'arrivée. — Triomphante, un peu rouge de plaisir, la dame qui traverse a posé son adorable petit pied, cette chose éphémère, sur le bitume reluisant... Sauvée, mon Dieu, merci !

Sixième temps : La robe se déploie en arrière et s'arrête dans sa chute, juste à la hauteur de la bottine. Et les pieds, ces jolis battants de la cloche en étoffe, se remettent en branle. Une deux, une deux !

Enfin, septième et dernier temps, jetant un dernier coup d'œil satisfait sur l'ensemble de ses vêtements, souriant sous le tulle de son voile, et levant son cher petit nez au vent, la dame reprend sa marche, marquée d'arrêts sans nombre — c'est la faute des magasins, — et passe avec un calme et une indifférence qui n'ont rien d'affecté — oh ! non, rien du tout — au milieu des messieurs qui murmurent : « Elle est adorable ! »

### Lo dzudzo et l'hallebarda.

Quand lo tribunat dão distrit sè rassemblè, et que l'ont fini la tenâbla, ye vont ti dè beinda pè la Corena po dinâ, et dè bio savâi que lâi font on fin repé, kâ faut étrè dè bon compto : n'ia nion à cllião carbatierès dè vela po vo z'asticotâ on bon fricot. Fédzo dè vé, frecachat, rognon, ruti, dauba, pesson, z'izelettès, rein n'est trâo bon po cllião brâvo dzudzo, et l'est avoué dão meillao vin bousci dè pè La Coûta que s'einfatont cein avau lo cornet, que ma fai sont tot dè bouna et diés què dâi quinsons po sè reintornâ à l'hotô.

Quand on est dinsè dein lo dzouïo et ein bouna sociétâ, on lâi sè plié et on ne déemandè pas mî que dè sè retrovâ so veint lè z'ons avoué lè z'autro. L'est po cein que cllião dzudzo décidâront eintrè leu d'allâ férè on tor ti einseimblo tandi lo tsautein que lo tribunat avâi on mài

dè condzi; et po ne pas restâ clliâo quatre senannès sein rupâ on bocon dè compagni, sè bailliront lo mot po allâ à St-Bernâ.

Lo dzo que l'avoint décidâ po allâ, sè retrâovont pè la gâra, io l'avoint rendez-vous, et ti, lo président, le quattro dzudzo, lo greffier et l'hussier, s'einmodont po lo voïadzo que s'est bin passâ et iô sè sont adrâi bin amusâ.

Ein reuegneint, coumeint passâvont dein on veladzo dè pè lo Valâ iô y'avâi onna mise devant l'Eglise, l'hussier que volliâvè vairè se son collègue dé per lé cognessâi son meti asse bin què li, s'approutsè on bocon. Lè dzudzo lo saïdiont po vairè cein qu'on misâvè. Cé que criâvè la mise tegnâi on n'hallebarda, et fasai : A dize-sa francs!... Dize-sa francs!... Dize-sa francs po la première!... Dize-sa francs po la seconde!... A dize-sa francs!... Dize-sa francs! Nion ne met rein?...

Yon dâi dzudzo, que guegnivè ell'hallebarda, fâ ào président : « Mè tsapérâi dé la misâ, kâ ye frâimo que noutron mäidzo qu'est tot fou dè clliâo vilhies z'armès à fû, ein baillé 50 francs, et quoi sâ bin pou se le n'a pas servi à Grandson ào bin à Austerlitse. Vé mettrê oquîè dessus. »

— Dize-sa francs cinquanta, se fâ lo dzudzo à cé que criâvè, et lo gaillâ la criè à dize-sa francs cinquanta.

Adon lo syndiquo dè per lé s'approutsè avoué on assiéta et dâi verro dè vin que l'offrè à noutron tribunat et fâ ào dzudzo que misâvè :

— Sédè-vo cein que vo Mizâ?

— Aloot!... onn'hallearda.

— Eh bin que na. On misè po la portâ à la feta à Dieu. C'est on honneu dè la portâ à la procéchon, et cé que vâo avai cé honneu dâi payi oquîè, et l'est cein qu'on misè oreindrâi.

Ma fâi lo dzudzo sè trovâ on pou eimbétâ, tandi que sè collègues sè tegnont lo veintro. Pè bounheu que s'est trovâ cauquon qu'a remet dix centimes, et que l'ont oüi criâ : A dize-sa francs soixanta!... c'est po la tiéce!

— Mè vouaïquie dégadzi, fâ lo dzudzo, soladzi et conteint, ein pregneint on verro su l'assiéta; vignont dè bailli l'échute.

— Eh bin pas onco, lâi repond lo syndiquo, qu'étai on mâlin, kâ se cé qu'a misâ vint à mouri, ào bin se lâi a oquîè que lâi grâvè d'allâ à la procéchon, l'est l'avant derrâi miseu que dussé la portâ.

— Té preignè pi lo commerce, se sè peinsâvè lo dzudzo, pouéson d'hallebarda : se pi y'été restâ tsi no. Mâ coumeint faillâi pas avai l'ai dè capounâ, ye repond : Eh bin, à la garda !

Après avai remachâ lo syndiquo po lo vin que lâo z'avâi offai, sont repartis; mâ on iadzo frou dâo veladzo, l'arâi faillu lè z'oùrè recaffâ. On n'arâi pas de

que c'étai dâi dzudzo. T'einlèvâi pâ avoué te n'hallebarda! fasai lo greffier que dut s'appoyi contrè on mouret dâo tant que l'avâi la déguelhie, tandi que lo président s'achetâvè su onna bouenna ein sè tozeint le coûtes, et dû adon, dein totès lè tenabliés dâo tribunat lo pourro dzudzo a tant étâ couienâ pè sè collègues que l'aqchenâvont dè s'êtré servi de n'hâta dè raté po s'essiyi pè la grandze à maniyi l'hallebarda et que lâi démandâvont se l'avâi pu s'ein teri à l'honneu à la procéchon; mâ l'en a étâ tant eimbétâ que lâo z'a de que volliâvè démichenâ se ne botrivont pas. Adon l'on laissi tranquillo; mâ dein ti lè cas, n'a étâ frou dè cousin qu'après que la feta à Dieu a z'u étâ passâe.

**Mot de la charade de samedi :**  
Sinécure. 62 réponses justes. La prime est échue à M. Reuteler, Hôtel du Midi, Glion.

#### Une manœuvre de chemin de fer.

Problème posé par M. P. M., à Lausanne.

Deux trains A et B, marchant en sens contraire, sur un chemin de fer à une seule voie, se rencontrent à une station où la voie d'évitement n'a pas une longueur suffisante pour y garer en totalité l'un ou l'autre de ces trains. — On demande quelles sont, dans ce cas, les manœuvres à effectuer pour que ces trains puissent se croiser à cette station ?

On sait qu'une voie d'évitement est celle qui sert à remiser un train pour laisser la voie principale libre et ouverte.

**Boulangerie sociale ouvrière.** — Le comité de cette œuvre intéressante nous apprend qu'il reste 200 actions à souscrire. Elles sont de 5 fr. et donnent aux souscripteurs le droit d'acheter le pain au prix de revient. Les dépôts d'actions sont : Agence Cook, rue Pépinet; M. Grivel, agent de change, place St-François; M. Junod-Chaumontet, marchand de tabac, place de la Riponne; M. Déglon, restaurateur, à la Tonhalle.

Des billets de la loterie, dont le tirage aura lieu le 15 mai, sont aussi en vente dans ces maisons. Prix du billet : 1 fr.

Nous recommandons vivement cette fondation vraiment bienfaisante.

#### Boutades.

En police correctionnelle :

— Vous avez entendu les témoins... On vous a arrêté au moment où vous descendiez du cinquième étage avec une pendule.

— C'est exact, mon président; seulement, cette pendule, je jure sur mon honneur que j'avais l'intention de la remonter.

Mot de jeune fille :

Son père veut lui faire épouser un monsieur riche.

— Mais, papa, il est vieux.

— A peine cinquante ans.

— J'en aimerais mieux deux de vingt-cinq.

Deux jeunes mariés s'arrêtaient dernièrement devant l'étalage d'un bazar.

— Je désirerais acheter une canne, dit le marié à un employé qui se trouvait sur le seuil.

— Veuillez entrer, fait ce dernier; nous allons voir cela aux articles de ménage.

Un agent de police conduit un vagabond en prison.

— Quoi ! dit le concierge, te voilà encore, fainéant ? C'est la sixième fois que tu reviens !

— Eh bien, après ! dit le polisson d'un air dégagé, quand on n'a pas fait de sorties dans une maison, il me semble qu'on peut y revenir.

#### THÉÂTRE DE LAUSANNE

**Michel Strogoff.**

Trains spéciaux et matinées.

Pour céder aux sollicitations qui lui viennent de tous les points du canton, la direction organise deux matinées, qui auront lieu *samedi 19 et dimanche 20 courant*, sans préjudice des représentations du soir. Les matinées commenceront à 2 h. après midi pour se terminer à 6 h. Les soirées commencent à 8 heures.

En outre, et pour être agréable aux populations des villes situées sur son réseau, la *Compagnie du Jura-Simplon* organise des *trains de retour* qui partiront de Lausanne une demi-heure après le spectacle, soit à 12 heures 30.

*Lundi 21.* — Direction de Genève jusqu'à Nyon.

*Mardi 22.* — Direction de Vevey jusqu'à Villeneuve

*Mercredi 23.* — Direction de Neuchâtel jusqu'à Yverdon.

Ces trains, composés de wagons de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, s'arrêteront à toutes les stations, sauf aux haltes des trains-tramways.

**L. MONNET.**

#### CONSTRUCTIONS EN FER

**Serrurerie en tous genres.**

*Spécialité de fourneaux de cuisine au bois.*

*St-Roch, 14 et 16, LOUIS FATIO, Lausanne.*

#### ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

*Actions, Obligations, Lots à primes.*

*Encaissement de coupons. Recouvrements.*

Nous offrons net de frais les lots suivants : Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27, 50. Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48,—. — Canton de Genève 3 % à fr. 103,25. De Serbie 3 % à fr. 81,—. — Bari, à fr. 61,—. — Bartella, à fr. 39,—. — Milan 1861, à fr. 39,—. — Milan 1866, à fr. 12,—. — Venise, à fr. 25,50. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 102,50. — Bons de l'Exposition, à fr. 6,—. — Croix-blanche de Hollande, à fr. 14, 0. — Tabacs serbes, à fr. 15,—. *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.*

**J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud.**

4, rue Pépinet, LAUSANNE

Succursale à Lutry. — Téléphone.